

(1)

( N° 35 )

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1878.

### BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879 (1).

#### AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

Le budget du Ministère de l'Intérieur s'élevait pour 1878  
à . . . . . fr. 20,229,802 78

Le budget proposé pour 1879, par  
M. Delcour, s'élevait à . . . . . 20,290,843 58

Il faut défalquer de cette somme, par suite de transferts au budget du Ministère de l'Instruction Publique, les articles suivants :

ART. 2.— Traitements des fonctionnaires, employés, etc.	fr.	81,430	»
— 3.— Fournitures de bureau, etc.		6,000	»
— 5.— Pensions civiles		4,000	»
— 7.— Secours à d'anciens fonctionnaires, etc.		3,000	»
— 8.— — d'anciens professeurs, etc.		53,000	»
— 47-73. — La totalité des sommes portées à ces articles moins une somme de 3,300 francs pour frais d'écritures, etc., relatifs aux avances à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement de maisons d'école, soit :			
Chapitre XIV	fr.	1,220,710	»
Chapitre XV		1,793,411	»
Chapitre XVI		8,281,626	37
	Fr.	11,297,747	37
A déduire.	fr.	3,300	»
	Fr.	11,294,447	37
ART. 108. — Traitements de disponibilité		8,916	»
Total des réductions.	fr.	11,452,813	37

(1) Budget, n° 88, VI (session de 1877-1878).

	D'autre part . . . . . fr.	11,452,813 37
Si l'on déduit ce total de la somme ci-dessus, on obtient . . . . . fr.	20,290,843 58	
	Fr.	11,452,813 37
		<hr/>
	Fr.	8,858,030 21
		<hr/>

Cette somme de . . . . . fr. 8,858,030 21  
représente la totalité des sommes proposées par M. le Ministre Delcour pour le budget de 1879 et correspondant aux attributions actuelles du Ministère de l'Intérieur.

En y ajoutant la somme de . . . . . 369,906 »  
qui représente le total des augmentations devenues nécessaires par une des causes mentionnées dans les tableaux I, II et III ci-annexés, on obtient . . . . . fr. 9,207,936 21

qui forme le chiffre total du budget du Ministère de l'Intérieur pour 1879.

## I.

### *Augmentations justifiées par l'insuffisance démontrée des crédits alloués dans les budgets précédents.*

Matériel de l'hôtel du Ministre . . . . . fr.	6,000 »
Matériel des administrations provinciales . . . . .	19,512 »
13. — Traitements et frais de bureau des commissaires d'arrondissement de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8,800 »
35. — Matériel de l'école vétérinaire . . . . .	1,800 »
38. — Enseignement professionnel. . . . .	40,000 »
39. — Musée de l'industrie. — Personnel. . . . .	1,000 »
79. — Bibliothèque royale (vœu émis par la Législature en 1875). . . . .	7,600 »
80. — Bibliothèque royale . . . . .	800 »
81. — Musée d'histoire naturelle . . . . .	1,900 »
83. — Jardin botanique. — Personnel et matériel . . . . .	5,900 »
84. — Archives du royaume à Bruxelles. — Personnel . . . . .	1,000 »
85. — Archives de l'Etat dans les provinces . . . . .	1,900 »
90 <sup>a</sup> — Beaux-Arts. — Frais des concours. . . . .	1,750 »
92. — Académie des beaux-arts d'Anvers. . . . .	6,000 »
93 <sup>a</sup> — Académies et écoles de dessin . . . . .	25,000 »
	<hr/>
A reporter. . . . . fr.	128,762 »

	Report. . . fr.	128,762 »
95. — Conservatoire de Liège . . . . .		1,500 »
95 <sup>bis</sup> — — de Gand . . . . .		3,200 »
96 <sup>c</sup> — Encouragements à de jeunes artistes-musiciens, etc. .		6,000 »
99. — Musée d'armures, etc. — Personnel . . . . .		1,100 »
100. — — — Matériel. . . . .		4,500 »
107. — Académie royale de médecine. — Personnel. . . . .		1,100 »
		<hr/>
		145,962 »

## II.

*Augmentations justifiées par des faits survenus et instruits  
sous l'administration précédente.*

Ameublement de l'hôtel provincial de la Flandre occidentale. . fr.	35,000
Incendie du 20 février 1878.	
Le prédécesseur du gouverneur actuel avait évalué à fr. 79,547-50 la dépense à faire de ce chef. Un premier crédit de fr. 15,129-20 a été alloué par la loi du 28 août 1878.	
96 <sup>d</sup> . — Orgue du Conservatoire de Bruxelles . . . . .	60,000
102 <sup>a</sup> . — Restauration des Halles aux draps de Tournai. . . . .	10,000
102 <sup>b</sup> . — Acquisition et appropriation de la crypte du château de Gérard le Diable, à Gand . . . . .	27,000
B. — Bibliographie nationale . . . . .	15,200
	<hr/>
	Fr. 145,200

## III.

*Augmentations justifiées par des lois votées ou des règlements faits sous  
l'administration précédente.*

ART. 2. — Frais de l'administration dans les provinces (règle- ments) . . . . . fr.	11,144
15 <sup>bis</sup> . — Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux électorales (lois électorales) . . . . .	6,000
25 <sup>bis</sup> . — Croix commémorative (arrêté royal du 20 avril 1878) . .	11,200
	<hr/>
A reporter. . . fr.	28,344

	Report. . . fr.	28,344
54. — Ecole de médecine vétérinaire (règlement du 25 mars 1872 et arrêté ministériel du 25 mars 1875) . . . . .		200
56. — Cours d'eau (loi du 7 mai 1877) . . . . .		20,000
75'. — Local pour la carte géologique (loi du 27 février 1878) . .		5,200
82. — Musée d'histoire naturelle. Annales (lois du 4 juin 1878) .		20,000
	Fr.	<u>75,744</u>



BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1879.



*Modifications présentées par le Gouvernement.*



## MODIFICATIONS A INTRODUIRE AU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE.	Article et LITTÉRA.	Désignation des dépenses et services.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires	CHARGES extraordinaires.
		<i>Administration centrale.</i>		
I.	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . . .	"	"
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. . . . .	(b) 6,000 "	"
		<i>Pensions et secours.</i>		
II.	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	"	"
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	"	"
	8	Secours à d'anciens professeurs et instituteurs communaux nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension est jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension, supplément de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	"	"
		<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>		
IV.	41	Frais de l'administration dans les provinces: Traitement des employés, gens de service et gens de peine . . . . .	(f) 41,444 "	"
	42	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues. . . . .	(g) 49,342 "	"
		Ameublement de l'hôtel provincial de la Flandre occidentale . . . . .	"	(h) 35,000 "
		<i>Frais de l'administration dans les arrondissements.</i>		
	43	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. . . . .	(i) 8,800 "	"
	15bis	Paiement de jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif) . . . . .	6,000 "	"
	15ter	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement de maisons d'école. . . . .	(j) 3,300 "	"
		<i>Décoration commémorative.</i>		
IX.	25bis	Frais résultant de l'institution, par l'arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août au 4 février 1834. Achat d'insignes, impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution, et autres dépenses qui s'y rattachent . . . . .	"	(k) 44,200 "
		A reporter. . . . .	54,556 "	46,200 "

## DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de budget.	Totaux MODIFIÉS.	Observations.
CHARGES ordinaires	CHARGES extraordinaires.			
(a) 81,450 »	»	364,978 »	283,525 »	(a) Cette somme a été transférée au budget du Ministère de l'Instruction Publique.
(b) 6,000 »	»	86,460 »	56,460 »	(b) La somme de 6,000 francs portée comme diminution a été transférée au budget du Ministère de l'Instruction Publique. Mais le crédit n'est pas réduit parce que la somme allouée pour le matériel de l'hôtel du Ministre est insuffisante. Déjà un crédit supplémentaire a été voté pendant la session législative extraordinaire, et c'est pour éviter cet inconvénient que l'augmentation est proposée.
(c) 4,000 »	»	44,000 »	40,000 »	(c) Cette somme a été transférée au budget du Ministère de l'Instruction Publique.
(d) 3,000 »	»	44,000 »	44,000 »	(d) Cette somme a été transférée au budget du Ministère de l'Instruction Publique.
(e) 55,000 »	»	55,000 »	»	(e) Ce crédit a été transféré au budget du Département de l'Instruction Publique.
»	»	777,844 »	788,938 »	(f) Cette somme est destinée à accorder en 1879 les augmentations de traitement prescrites par les règlements.
»	»	477,938 »	497,260 »	(g) Voir la note explicative n° 4.
»	»	»	35,000 »	(h) Id. n° 4 bis.
»	»	222,800 »	231,300 »	(i) Voir la note explicative n° 2.
»	»	»	6,000 »	Exécution de la loi du 46 mai 1878.
»	»	»	3,300 »	(j) Cette somme est transférée en vertu de la loi du 29 août 1878.
»	»	»	44,200 »	(k) La loi du 28 août 1878 a mis un premier crédit de 44,200 francs à la disposition du Gouvernement pour l'exécution de l'arrêté royal du 20 avril, instituant la croix commémorative de 1830. Cette somme a servi à payer les dépenses résultant de la distribution de 797 croix, accordées par les arrêtés royaux des 18 juin, 2 août et 23 septembre. D'après l'instruction des demandes sur lesquelles il reste à statuer, on peut évaluer à 800 le nombre des croix qui devront être décernées avant la fin de 1879. C'est pour cette éventualité que le nouveau crédit est demandé.
449,450 »	»	4,682,687 »	4,633,993 »	

## MODIFICATIONS A INTRODUIRE AU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE.	Article et LITTÉRA.	Désignation des dépenses et services.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		Report. . . . .	51,586 »	46,200 *
		<i>Agriculture.</i>		
X.	34	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .	(a) 200 »	»
	35	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; bourses; jury vétérinaire . . . . .	(b) 4,800 »	»
		<i>Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.</i>		
	36	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chap. I de la loi du 7 mai 1877 (1 <sup>er</sup> crédit) . . . . .	»	(c) 20,000 »
		<i>Industrie.</i>		
XII	38	Enseignement professionnel; écoles industrielles, ateliers d'apprentissage.	(d) 40,000 »	(d) 30,000 *
	42	Musée de l'industrie, traitement du personnel . . . . .	(e) 4,000 »	»
		<i>Instruction publique.</i>		
XIV.	47 à 52 inclus.	Enseignement supérieur . . . . .	»	»
XV.	53 à 65 inclus.	Enseignement moyen . . . . .	»	»
XVI.	66 à 73 inclus.	Enseignement primaire . . . . .	»	»
		<i>Lettres et Sciences</i>		
XVII.	74i	Publication d'une bibliographie nationale . . . . .	»	(f) 43,200 »
	74j	Bulletin bibliographique; traduction et analyses de publications faites à l'étranger . . . . .	»	(g) 25,000 »
	75f	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 <sup>e</sup> . . . . .	»	(h) 5,200 »
	77	Observatoire royal; personnel, salaire des gens de service . . . . .	(i) 800 »	»
		A reporter. . . . .	68,356 »	139,600 *

## DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de budget.	Totaux MODIFIÉS.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.			
149,450	•	1,682,687	1,633,993	
•	•	97,725	97,925	(a) Aux termes du règlement organique du 25 mars 1872 et de l'arrêté ministériel du 25 mars 1875, deux membres du personnel inférieur de l'école de médecine vétérinaire ont, en 1879, droit à une augmentation de traitement de 100 francs. Une somme de deux cents francs est demandée à cet effet.
•	•	55,000	57,800	(b) Voir la note explicative n° 3.
•	•	•	20,000	(c) Voir la note explicative n° 4.
•	•	270,900	310,900	(d) Voir la note explicative n° 5.
•	•	22,300	23,300	(e) Voir la note explicative n° 6.
(f) 1,220,710	•	1,220,710	•	(f) Cette somme a été transférée au budget du Ministère de l'Instruction Publique.
(g) 1,792,291	(g) 3,120	1,795,411	•	(g) Ces sommes ont été transférées au budget du Département de l'Instruction Publique.
(h) 8,263,126 37	(h) 18,500	8,281,626 37	•	(h) Ces sommes ont été transférées au dit budget, à l'exception de celle de 3,300 francs, concernant les frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement de maisons d'école, qui a été maintenue au projet de budget du Ministère de l'Intérieur et qui forme l'article 45 <sup>ter</sup> .
•	•	•	13,200	(i) Voir la note explicative n° 7.
•	•	•	25,000	(j) Cette somme qui, au projet de budget de 1879, fait l'objet de l'article 89, est transférée à l'article 74, litt j., auquel le service en vue duquel elle a été allouée, se rattache directement.
•	•	76,000	81,200	(k) Les locaux du Musée royal d'histoire naturelle sont insuffisants et ne permettent pas d'y installer le service de la carte géologique, il a fallu prendre en location, une maison, où tout ce qui concerne cette importante entreprise se trouvera réuni. D'autre part, le travail de la section stratigraphique nécessitera la nomination d'un agent auxiliaire. La dépense totale à résulter de ces mesures s'éleva, pour l'année 1879, à 5,200 francs.
•	•	42,000	42,800	(l) Cette somme est transférée du crédit du matériel à celui du personnel pour payer le salaire d'un aide-mécanicien, dont le montant a été imputé jusqu'à présent sur le crédit du matériel.
11,428,877 37	21,620	13,544,459 37	2,303,218	

## MODIFICATIONS A INTRODUIRE AU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE.	Article et LITTÉRA.	Désignation des dépenses et services.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		Report. . . . .	68,356 »	439,600 »
XVII.	78	Observatoire royal ; frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impres- sions . . . . .	»	»
	79	Bibliothèque royale ; personnel ; frais de la fusion des trois fonds et rédac- tion du catalogue général . . . . .	(b) 7,600 »	»
	80	Bibliothèque royale ; matériel et acquisitions . . . . .	(c) 800 »	»
	81	Musée royal d'histoire naturelle ; personnel et frais d'études des collections.	(d) 4,900 »	»
	82	Musée royal d'histoire naturelle ; matériel et acquisitions . . . . .	»	(e) 20,000 »
	83	Jardin botanique de l'Etat ; dépenses de personnel, de matériel et de culture . . . . .	(f) 10,900 »	»
	84	Archives du royaume, à Bruxelles, personnel . . . . .	(g) 4,000 »	»
	86	Archives de l'Etat dans les provinces ; personnel . . . . .	(h) 4,900 »	»
	89	Bulletin bibliographique, traduction et analyses de publications faites à l'étranger . . . . .	»	»
		<i>Beaux-Arts.</i>		
XVIII.	90f	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite ; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études ; missions ; secours aux familles d'artistes décédés . . . . .	(i) »	»
	90g	Frais relatifs aux grands concours ; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial et la direction générale des beaux-arts ; dépenses diverses . . . . .	(k) 4,750 »	»
	92	Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du per- sonnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien . . . . .	(l) 6,000 »	»
		A reporter. . . . .	100,206 »	189,600 »

## DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de budget.	Totaux MODIFIÉS.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires			
11,425,577 37	21,620 »	13,544,459 37	2,305,218 0	
(a) 800 »	»	27,700 »	26,900 »	(a) Cette somme est transférée à l'article 77 (personnel).
»	»	59,000 »	66,600 »	(b) Cette somme est demandée pour assurer l'exécution du règlement de la Bibliothèque royale, et pour établir les traitements du personnel, conformément au vœu émis par la Législature en 1875.
»	»	50,000 »	50,800 »	(c) Le nouveau règlement organique de la Bibliothèque royale alloue un jeton de présence de 40 francs aux membres du conseil d'administration. La somme de 800 francs représente la moyenne annuelle de cette dépense.
»	»	59,500 »	61,400 »	(d) Cette somme est demandée pour régulariser les traitements du personnel, en exécution des prescriptions du nouveau règlement organique.
»	»	42,650 »	62,650 »	(e) Cette somme a été allouée par la loi du 4 juin 1878, en vue de la publication des Annales du musée d'histoire naturelle. Elle est reproduite au budget de 1879.
»	»	77,600 0	88,400 »	(f) Voir la note explicative n° 8.
»	»	57,400 »	58,400 »	(g) Cette somme est destinée à régulariser les traitements du personnel de l'établissement, en conformité du règlement.
»	»	48,350 »	50,250 »	(h) Id.
»	(i) 25,000 »	25,000 »	»	(i) Ce crédit a été transféré à l'article 74, <i>lit.</i> J.
»	»	»	»	(j) Le libellé de cet article est modifié par égard pour la légitime susceptibilité des artistes qui peuvent se sentir blessés de la forme que ce libellé obligeait de donner aux libéralités du Gouvernement.
»	»	42,000 »	43,750 »	(k) Dans l'organisation actuelle des grands concours pour le prix de Rome, les concurrents qui ont des ressources personnelles peuvent seuls faire tous les frais de modèles nécessaires à leurs travaux; c'est pour pouvoir placer à cet égard tous les concurrents sur la même ligne que l'augmentation de 1,750 francs est demandée.
»	»	76,485 »	82,485 »	(l) Cette somme est destinée à compenser la perte que doit faire subir à l'Académie la suppression du droit d'entrée au Musée. La ville d'Anvers accorde la même somme, de manière à couvrir la différence de recettes, évaluée annuellement à 42,000 francs.
11,426,377 37	46,620 0	14,079,744 37	2,866,653 »	

## MODIFICATIONS A INTRODUIRE AU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE.	Article et LITTÉRA.	Désignation des dépenses et services.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		Report. . . . .	400,206 »	439,600 »
XVIII.	93 <sup>a</sup>	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	(a) 23,000 »	»
	93	Conservatoire royal de musique de Liège. Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	(b) 4,300 »	»
	93 <sup>bis</sup>	Conservatoire royal de musique de Gand. Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	(c) 29,200 »	»
	96 <sup>a</sup>	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses . . . . .	»	»
	96 <sup>c</sup>	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés . . . . .	(e) 4,000 »	(f) 2,000 »
	96 <sup>f</sup>	Frais d'un orgue de concert, destiné au Conservatoire royal de musique de Bruxelles . . . . .	»	(g) 60,000 »
	99	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel . . . . .	(h) 4,400 »	»
	400	Musée royal d'armures et d'antiquités; matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. . .	(i) 4,800 »	»
	402 <sup>a</sup>	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments . . . . .	»	(j) 40,000 »
	402 <sup>d</sup>	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . .	»	(k) 27,000 »
		A reporter. . . . .	468,306 »	288,600 »

## DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de budget.	Totaux MODIFIÉS.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.			
11,426,377 37	46,620 »	14,079,744 37	2,866,553 »	
»	»	195,000 »	220,000 »	(a) Ce crédit est destiné à augmenter, avec le concours des communes intéressées, les traitements des professeurs des écoles de dessin et à couvrir d'autres dépenses relatives à l'enseignement artistique, notamment celles d'une école des arts décoratifs, dont l'organisation est projetée. Ces traitements sont tout à fait insuffisants, et une école d'art appliqué est une institution réclamée depuis longtemps par les besoins de l'industrie.
»	»	57,443 »	58,443 »	(b) Cette somme est destinée à parfaire le traitement de deux professeurs adjoints, et à porter au taux minimum le traitement d'un professeur adjoint, nommé professeur titulaire.
»	»	»	29,200 »	(c) Cette somme se compose : 1° D'un transfert de 26,000 francs opéré du litt. A de l'article 96; 2° d'une somme de 2,000 francs destinée à accorder des bourses et à couvrir d'autres dépenses nécessitées par la remise de l'institution à l'Etat, et 3° d'un crédit de 1,200 francs pour l'institution d'une bourse spéciale pour le cours de chant, à l'instar de ce qui existe au Conservatoire de Bruxelles et de Liège. Voir la note explicative n° 9.
(d) 26,000 »	»	129,000 »	103,000 »	(d) Cette somme figure à l'article 93bis nouveau.
»	»	8,000 »	14,000 »	(e) Voir la note explicative n° 10. (f) Il convient de faire pour nos grands musiciens ce qu'on a fait pour nos littérateurs et nos historiens, en publiant celles de leurs œuvres qui honorent leur nom et qui n'ont pas reçu une publicité suffisante, ou qui ne se trouvent plus dans le commerce. Une pareille entreprise ne pourrait que relever le renom artistique du pays, et en la commençant par la publication des œuvres de Gretry, on la placerait sous le patronage d'un grand maître, populaire à l'étranger comme en Belgique.
»	»	»	60,000 »	(g) Voir la note explicative n° 11.
»	»	46,400 »	17,500 »	(h) La nomination d'un nouvel agent est indispensable pour assurer la surveillance de la salle où sont exposées les collections cédées par M. Demeester de Ravestein.
»	»	30,300 »	34,800 »	(i) Cette somme est destinée à acquitter en 1879 le prix de location des succursales où sont placées les collections Deville et autres, et en vue duquel les Chambres ont voté un crédit nouveau en 1878.
»	»	106,000 »	143,000 »	(j) Voir la note explicative n° 12.
»	»	»	»	(k) Voir la note explicative n° 13.
11,452,377 37	46,620 »	14,621,587 37	3,546,496 »	

## MODIFICATIONS A INTRODUIRE AU PROJET DE BUDGET

CHAPITRE.	Article et LITTÉRA.	Désignation des dépenses et services.	AUGMENTATIONS.	
			CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.
		Report. . . . .	165,306 »	258,600 »
		<i>Service de santé.</i>		
XIX.	406 <sup>d</sup>	Service sanitaire des ports de mer et des côtes ; subsides en cas d'épidémies ; encouragements à la vaccine ; institut vaccinal de l'Etat ; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir ; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes ; <i>frais des conférences pour les élèves droguistes</i> ; récompenses pour services rendus pendant les épidémies ; publications relatives aux sciences médicales ; subsides, souscriptions et achats de livres ; impressions et dépenses diverses (a) . . . . .	»	»
	107	Académie royale de médecine . . . . .	(b) 1,100 »	»
		<i>Traitements de disponibilité.</i>		
XX.	408	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 408 à l'art. 2. (Personnel) . . . . .	»	»
		Totaux . . . fr.	466,406 »	258,600 »

## DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

DIMINUTIONS.		ALLOCATIONS portées au projet de budget.	Totaux MODIFIÉS.	Observations.
CHARGES ordinaires.	CHARGES extraordinaires.			
14,452,377 37	46,620 »	14,624,587 37	3,546,496 »	
»	»	»	»	(a) Changement de libellé. Les mots soulignés ont été introduits ensuite des observations de la cour des comptes.
»	»	30,093 »	31,493 »	(b) Cette somme est demandée pour permettre à cette compagnie savante de rétribuer d'une manière suffisante les employés chargés du service de ses bureaux.
(c) 8,946 »	»	41,232 »	32,316 »	(c) Cette somme a été transférée au budget du Ministère de l'Instruction Publique.
14,461,293 37	46,620 »	14,692,914 37	3,610,007 »	

Total des allocations portées au projet de budget . . . . . fr. 14,692,914 37

Total des allocations modifiées . . . . . 3,610,007 »

Diminution . . . . . fr. 11,082,907 37

En défalquant cette somme de celle de 20,290,845-88 à laquelle s'élevaient les allocations portées au premier projet de budget, on obtient fr. 9,207,936-21, qui forme le chiffre total du budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice de 1879.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

## NOTE EXPLICATIVE N° 1.

*Matériel des administrations provinciales.*

En présence du renchérissement constant de toutes choses, l'insuffisance du crédit pour le matériel des administrations provinciales s'explique naturellement. Il en résulte de graves inconvénients auxquels il importe de remédier en conservant les chiffres des crédits admis avant le remaniement du chapitre IV au budget de 1878. En conséquence, ces crédits seraient fixés ainsi qu'il suit :

Province d'Anvers . . . . .	fr.	21,000
— de Brabant . . . . .		21,000
— de Flandre occidentale . . . . .		21,000
— de Flandre orientale. . . . .		21,000
— de Hainaut. . . . .		21,000
— de Liège . . . . .		25,500
— de Limbourg . . . . .		15,500
— de Luxembourg . . . . .		15,500
— de Namur. . . . .		17,000
		178,500
Charges ordinaires . . . . .	fr.	178,500

De manière qu'en ajoutant à cette somme les crédits déjà portés au projet de budget de l'exercice 1879 :

a. Pour le renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel provincial de Liège . . . . . fr. 14,250

b. Pour l'ameublement des locaux du cadastre à approprier pour le service du gouvernement provincial de la Flandre orientale . . . . . 4,500

18,750

Le total général serait de . . . fr. 197,250

Il convient toutefois de constater que la somme de 178,500 francs, proposée pour les charges ordinaires, ne permettra pas de faire face régulièrement à tous les besoins. Pour atteindre ce but, il faudrait accorder :

a. 26,000 francs à chacune des provinces d'Anvers, de Brabant, de Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut et Liège ;

b. 20,000 francs à chacune des autres provinces.

Ces sommes seront proposées à la Législature, s'il est réellement constaté que les crédits présentés au projet de budget de l'exercice 1879 sont insuffisants.

NOTE N° 1<sup>bis</sup>.

*Crédit de 35,000 francs à porter aux charges extraordinaires et temporaires de l'article 12 du projet de budget de 1879, pour l'ameublement de l'hôtel provincial de la Flandre occidentale.*

L'hôtel provincial de Bruges comprend, dans la partie qui est réservée à l'habitation du gouverneur, plusieurs salons de construction récente, qui sont dépourvus de tout mobilier, ou dont tout le mobilier de quelque valeur avait été enlevé pour garnir les salons où devait se donner la fête, à la veille de laquelle a éclaté l'incendie du 20 février 1878. Le mobilier absolument insuffisant, qui garnit les autres parties de l'habitation, est vieux et doit être considéré comme hors d'usage.

Pour approprier l'hôtel provincial à sa destination, il faut donc que l'ameublement en soit complété et en partie renouvelé. Le prédécesseur du gouverneur actuel avait évalué à fr. 79,547-50 la dépense à faire de ce chef. Un premier crédit de fr. 15,129-20 lui a été alloué par la loi du 28 août dernier pour les dépenses les plus urgentes.

Le crédit de 35,000 francs proposé à l'article 12, comme charge extraordinaire, a pour objet de compléter les installations rigoureusement indispensables.

## NOTE EXPLICATIVE N° 2.

*Frais d'administration dans les arrondissements.*

D'après l'arrêté royal du 21 avril 1864 fixant les traitements et émoluments selon la classe assignée aux commissariats d'arrondissement, les commissaires de première classe, qui sont au nombre de quatre, reçoivent :

A titre de traitement . . . . .	fr. 6,500
A titre de frais de bureau . . . . .	1,200

Ces chiffres ne sont en rapport ni avec la position hiérarchique de ces fonctionnaires, ni avec les charges auxquelles donnent lieu leurs fonctions.

Les quatre arrondissements de première classe sont ceux de Bruxelles, d'Anvers, de Gand et de Liège.

Dans les chefs-lieux de ces quatre arrondissements, les conditions matérielles de la vie sont exceptionnellement onéreuses, et il est juste de tenir compte de cette situation dans la fixation des traitements.

Les dépenses pour frais de bureau y sont également plus considérables, à raison de l'élévation des loyers et de l'importance du travail qu'imposent aux bureaux certains services spéciaux dans les arrondissements peuplés.

L'augmentation proposée tend à porter à 7,500 francs le chiffre du traitement des commissaires d'arrondissement de première classe, et à 2,400 francs l'indemnité affectée à leurs frais de bureau.

---

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

---

ART. 35. — *Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'Etat*

Crédit proposé . . . . .	fr. 56,000
Augmentation demandée . . . . .	1,800
	<hr/>
	57,800

L'École de médecine vétérinaire est la seule de toutes les institutions similaires dont le programme ne prescrit pas un cours d'équitation pour les élèves.

Ce cours est considéré avec raison comme nécessaire, non-seulement pour enseigner aux vétérinaires l'art de monter à cheval, mais aussi pour compléter leurs connaissances en science hippique.

Ce cours existait autrefois à l'école vétérinaire, mais il a été supprimé en 1848, parce qu'il donnait lieu à des dépenses trop élevées.

Pénétrés de son utilité, le directeur de l'école et la commission de surveillance en ont demandé le rétablissement, mais pour les élèves de la quatrième année seulement.

La dépense est estimée à 5,000 francs, dont 1,200 francs seront mis à la charge des élèves et 1,800 francs à la charge de l'Etat.

Le crédit alloué au budget ne permet pas d'y prélever cette augmentation de dépense. C'est pour ce motif que l'on propose de majorer de 1,800 francs le crédit de l'article 35 du budget.

---

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

---

*Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.*

L'article 14 de la loi du 7 mai 1877 répartit par tiers entre l'Etat, les provinces et les communes la dépense à résulter de la confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables. Il serait difficile de prévoir dès maintenant, avec quelque précision, le coût total de cet important travail, qui doit durer plusieurs années.

La circulaire ministérielle du 8 mai 1878 évalue à un maximum de 25 francs par kilomètre de cours d'eau les frais des diverses opérations à effectuer. Mais ce n'est là qu'une appréciation provisoire et approximative. En attendant que l'expérience des premiers travaux qui vont se faire permette d'arrêter, d'une

manière plus certaine, le taux moyen de la dépense et, de là, le chiffre des charges qui incomberont à l'Etat, il a paru qu'un premier crédit de 20,000 francs pouvait être sollicité au budget de 1879.

Les communes intéressées et les provinces ont été invitées à porter dans leurs prévisions budgétaires les allocations nécessaires.

---

### NOTE EXPLICATIVE N° 5.

#### *Enseignement professionnel, etc.*

Crédit proposé. . . . .	fr. 270,900
Crédit supplémentaire. . . . .	40,000
dont 30,000 francs à titre de charge temporaire.	
Total. . . . .	fr. <u>310,900</u>

L'article 38 du budget de l'exercice 1879 comporte un crédit de 270,900 fr. pour couvrir les frais de l'enseignement professionnel et des ateliers d'apprentissage. Les établissements aux frais desquels il s'agit de pourvoir au moyen de cette somme et avec la participation des provinces et des communes, sont au nombre de 93, à savoir :

59 ateliers d'apprentissage ;

32 écoles industrielles ou professionnelles ;

1 école provinciale de l'industrie et des mines à Mons ;

1 institut supérieur de commerce à Anvers et de plus un cours de machines à vapeur et divers cours publics industriels à Bruxelles.

Les dépenses des ateliers d'apprentissage, y compris les frais de leur inspection spéciale, s'élèvent à 43,000 francs, les subsides alloués pour l'école de Mons et l'institut supérieur de commerce à 57,600 francs, et les cours publics coûtent environ 3,500 francs. Il reste donc une somme de 162,800 francs affectée aux 32 écoles industrielles proprement dites.

Une inspection régulière a été établie à l'effet de s'assurer de la marche des écoles industrielles, de contrôler l'enseignement qui y est donné et de chercher à améliorer la situation de celles qui pouvaient laisser à désirer.

Un rapport général sur ces utiles établissements sera remis sous peu aux Chambres législatives. On y verra que les écoles professionnelles fondées avec l'intervention de l'Etat rendent en général de grands services à la classe ouvrière et qu'elles répondent au but en vue duquel elles ont été créées.

Cependant il a été reconnu qu'il y avait beaucoup d'améliorations à apporter dans un certain nombre de ces écoles pour qu'elles rendent tous les services qu'on a le droit d'en attendre.

Ainsi quelques écoles ont été instituées avec trop de parcimonie, les traitements des professeurs sont insuffisants, les cours ne sont pas complets, les locaux ne sont pas assez spacieux, les bibliothèques et les collections d'objets et d'instru-

ments destinés aux démonstrations sont loin d'être suffisants. Il y a donc à pourvoir sans délai aux lacunes qui ont été signalées et le Département de l'Intérieur s'est mis immédiatement en devoir de réclamer toutes les améliorations reconnues nécessaires. On conçoit qu'avec un crédit aussi restreint que celui dont dispose l'administration il est difficile de pourvoir à tous les besoins.

Aussi croit-elle devoir réclamer de la Législature une augmentation de 40,000 francs pour améliorer en partie la situation de certaines écoles et compléter, partout où le besoin en est constaté, le matériel nécessaire à l'instruction.

Au moyen de cette somme le Gouvernement espère pouvoir donner en partie à l'enseignement industriel et professionnel, le développement qu'il comporte, tout en se réservant de réclamer ultérieurement de la Législature les crédits nécessaires pour pourvoir aux autres besoins de cette utile branche de l'instruction publique.

---

#### NOTE EXPLICATIVE N° 6.

---

##### ART. 42. *Personnel du musée royal de l'industrie.*

Crédit proposé . . . . .	fr.	22,500
Augmentation demandée . . . . .		1,000
		<hr/>
Total. . . . .	fr.	23,500

Au budget de l'exercice 1877, une augmentation de crédit de 2,500 francs a été allouée en faveur du personnel du musée royal de l'industrie, à titre de premier crédit destiné à mettre le traitement des agents de cet établissement en rapport avec le traitement du personnel des établissements similaires.

Cette somme a été répartie entre sept fonctionnaires et employés.

Voici les bases d'après lesquelles les augmentations ont été allouées.

	Traitements antérieurs.	Bases nouvelles admises.	Traitement alloué en 1877.
Le directeur . . . . .	fr. 6,000	6,000 à 8,000	7,000
Un ingénieur secrétaire de la commission administrative. . . . .	2,400	3,000 à 4,000	3,000
Un bibliothécaire-comptable . . . . .	2,400	3,000 à 4,000	3,000
Un chimiste . . . . .	2,100	3,000 à 4,000	2,500
Un mécanicien . . . . .	1,600	1,600 à 2,000	1,700
Un surveillant . . . . .	1,000	1,100 à 1,300	1,200
— . . . . .	1,300	1,100 à 1,300	1,300
— chauffeur . . . . .	1,400	1,200 à 1,400	1,400
Un concierge . . . . .	1,050	1,100 à 1,300	1,200

Eu égard à l'ancienneté des services, il n'y avait pas lieu de demander immédiatement les fonds nécessaires pour allouer à tous ces agents la moyenne ou le maximum de leur traitement.

C'est pourquoi aucun crédit n'a été réclamé de ce chef au budget de 1878.

Mais il est équitable d'allouer, en 1879, une légère augmentation à quatre de ces agents qui se trouvent dans les conditions requises. C'est pourquoi une somme de 1,000 francs est demandée à l'article 42, afin de pouvoir donner au chimiste le minimum de son traitement et le maximum au mécanicien, à un surveillant ainsi qu'au concierge.

---

NOTE EXPLICATIVE N° 7.

---

*Publication d'une bibliographie nationale.*

L'utilité d'une bibliographie nationale ne peut être contestée. Si cette publication n'a pas été entreprise jusqu'ici, c'est que l'exécution est entourée de grandes difficultés matérielles et qu'elle nécessite des études longues et patientes.

Ces obstacles ont été heureusement levés dans notre pays, grâce à un système ingénieux de publication qui permettra les remaniements, les révisions, etc., sans provoquer les frais de nouvelles éditions.

D'après le projet approuvé par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le travail comprendrait trois parties principales, à savoir :

*a.* La série des ouvrages consacrés principalement à la Belgique, quels qu'en soient les auteurs et quel que soit le lieu de l'impression ;

*b.* La série de tous les ouvrages publiés par des auteurs belges avec les diverses éditions qui en ont été faites, quel que soit le lieu de l'impression ;

*c.* La série de tous les ouvrages imprimés en Belgique.

La publication se ferait par livraison de cent feuilles et toutes les dépenses seraient selon l'usage, soumises au visa et au contrôle du Département de l'Intérieur et de la cour des comptes.

La somme demandée de 13,200 francs représente une première annuité en vue de commencer cet important travail pour l'accomplissement duquel on prévoit qu'un délai de douze années sera nécessaire.

L'intervention pécuniaire du Gouvernement sera compensée par la fourniture de livraisons en nombre suffisant pour en distribuer à toutes les institutions qui pourront en tirer un parti utile.

La Législature voudra, j'en suis persuadé, donner son approbation à la présente proposition, et assurer ainsi l'exécution d'une entreprise nationale dont le haut intérêt ne saurait échapper à son attention.

---

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

---

*Jardin botanique de l'État.*

Crédit proposé . . . . .	fr.	77,500
Supplément demandé . . . . .		10,900
	Total.	fr. 88,400

L'emploi du crédit porté à l'article 83 du budget du jardin botanique de l'État se répartit comme il suit :

Personnel. Un directeur, trois conservateurs, un aide naturaliste, un chef et un sous-chef de culture, deux préparateurs, un concierge et trois surveillants . . . . .	fr. 32,100
Deux jardiniers chefs de service, jardiniers et ouvriers . . . . .	21,330
Matériel. — Charbon, achat de plantes, dépenses de toute nature . . . . .	24,070

Le personnel est suffisant pour assurer l'administration et la direction de tous les services de l'établissement, mais il n'en est pas de même des jardiniers et du matériel.

Les frais d'entretien des nombreuses collections renfermées dans les serres et des cultures de pleine terre ne sont pas en rapport avec le crédit qui est affecté à cette dépense. Aussi pour pouvoir maintenir toutes ces collections dans un bon état d'entretien et conserver aux cultures de pleine terre la beauté qu'elles ont acquise, la direction réclame une augmentation de crédit de 10,900 francs. Cette somme serait particulièrement affectée au salaire de trois jardiniers nouveaux ; à l'augmentation générale du salaire des ouvriers, qui est insuffisant, à l'achat de plantes vivantes et aux frais résultant de l'établissement, dans le jardin, de la serre à victoria et de la construction d'une grande serre à fougère.

Au moyen de la somme demandée il sera possible d'assurer le développement et la prospérité d'un établissement qui fait l'un des plus beaux ornements de la capitale.

La somme demandée serait répartie à raison de 5,700 francs, pour les jardiniers et ouvriers, et de 7,200 francs, pour le matériel.

---

#### NOTE EXPLICATIVE N° 9.

---

ART. 95<sup>bis</sup> nouveau. *Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . fr. 29,200*

Depuis plusieurs années, l'administration communale de Gand est en instance auprès du Gouvernement à l'effet de faire adopter par l'État le conservatoire de musique de cette ville.

Parmi les nombreuses considérations qui militent en faveur de cette adoption, il faut mentionner, notamment, la nécessité d'organiser pour les populations flamandes un établissement officiel au même titre que le conservatoire de musique de Liège, destiné surtout aux provinces wallonnes.

Par sa situation exceptionnelle au centre des provinces flamandes, par son organisation et les succès remportés par les élèves de cet établissement, le conservatoire de Gand semble remplir toutes les conditions voulues pour donner les résultats qu'on est en droit d'attendre d'une semblable adoption.

Au surplus, il y a lieu de remarquer que cette mesure n'entraîne qu'une

minime dépense nouvelle. L'allocation de 29,200 francs était antérieurement imputée, jusqu'à concurrence de 26.000 francs, sur le crédit général de la musique (art. 97) et la somme de 5,200 francs, qu'on y a ajoutée, est destinée exclusivement à placer, quant aux bourses, le conservatoire de Gand, sur le même pied que celui de Liège.

Les conditions de la cession sont les suivantes :

La ville s'engage à fournir les locaux nécessaires au conservatoire, avec charge de les entretenir.

Elle cède à l'Etat la propriété de tout le matériel scolaire, des collections d'instruments de musique, ainsi que de la bibliothèque.

Elle s'engage à maintenir sa quote part dans les dépenses annuelles, au chiffre de 56,446 francs, montant de son allocation au dernier budget approuvé.

De son côté la province continuera son concours dans les limites de son intervention actuelle.

---

#### NOTE EXPLICATIVE N° 40.

---

##### *Institution de concerts nationaux.*

L'enseignement musical se complète par plusieurs institutions sans lesquelles il ne saurait produire tous ses fruits :

Les concerts du Conservatoire consacrés à la vulgarisation exclusive des chefs-d'œuvre classiques ;

Les concerts populaires destinés à initier le public aux compositions remarquables de toutes les écoles et de tous les temps ;

Enfin, les concerts nationaux ayant pour but exclusif de faire connaître les œuvres de nos compositeurs nationaux qui, sans cette institution, seraient souvent condamnés à rester dans l'obscurité. On comprend que, dans le principe surtout, les concerts nationaux ne sauraient se soutenir sans l'appui du Gouvernement. La somme de quatre mille francs demandée permettra à l'entreprise de se constituer et de prendre racine dans le goût public.

---

#### NOTE EXPLICATIVE N° 41.

---

Il est indispensable de pourvoir la salle de concert du Conservatoire royal de Bruxelles d'un grand orgue d'exécution. Celui qui a été acquis autrefois et placé au palais de la rue Ducale, ne peut, de l'avis de tous les hommes compétents, recevoir cette destination ; cet instrument doit d'ailleurs être réservé pour la grande salle qui se construit dans la rue de la Régence et qui devra servir à la fois aux expositions des beaux-arts et aux fêtes publiques où la musique est appelée à jouer un rôle important.

Le Conservatoire ne saurait se passer d'un grand orgue, nécessaire à l'exécution de la plupart des œuvres classiques qui forment son répertoire. Il importe que l'instrument dont il sera doté, soit construit de manière à réunir tous les perfectionnements que la facture des orgues a réalisés dans ces derniers temps, de sorte qu'il puisse servir de modèle. L'administration s'attachera à atteindre ce but, en stipulant toutes les garanties nécessaires pour prévenir tout mécompte, et s'assurer que l'instrument qui sera commandé, possède l'ensemble des qualités que les progrès de la fabrication permettent d'exiger.

---

#### NOTE EXPLICATIVE N° 12.

---

##### *Restauration des Halles aux draps de Tournai.*

L'augmentation de 40,000 francs sollicitée est destinée à porter la seconde annuité, de la part de l'État dans les frais de restauration des Halles aux draps de Tournai, de 20,000 francs à 50,000. Ainsi que cela a été constaté à l'époque de l'introduction du premier crédit, la restauration dont il s'agit présente un caractère d'urgence tout exceptionnel, attendu que le monument menace ruine, et qu'un nouvel ajournement équivaldrait à la perte totale de l'édifice.

Comme il importe que les travaux soient conduits et poursuivis sans interruption, le Gouvernement propose de porter le subside de 1879 de 20,000 francs à 50,000 francs, et de le renouveler jusqu'à concurrence de la part ordinaire de l'intervention de l'État dans les dépenses de l'espèce.

La Législature donnera sans doute son approbation à cette mesure qui permettra de conserver au pays un de ses monuments les plus anciens et les plus remarquables, tant au point de vue archéologique qu'au point de vue des souvenirs historiques qu'il rappelle.

---

#### NOTE EXPLICATIVE N° 13.

---

##### *Acquisition et appropriation de la crypte du château de Gérard le Diable, à Gand.*

La Législature a voté en 1874 un crédit spécial afin d'acquérir et d'approprier une partie de l'ancien orphelinat dit « les Kuldere » à Gand (château de Gérard le Diable), en vue du dépôt des archives de l'État dans cette ville.

Sous le bâtiment acquis à cet effet existe une crypte qui remonte au XIII<sup>e</sup> siècle et qui offre un haut intérêt archéologique.

L'aspect de cette crypte remarquable serait complètement dénaturé si l'on construisait le mur de séparation à établir pour servir de clôture entre la

propriété de l'Etat et celle des hospices auxquels appartient le restant de l'immeuble.

D'autre part, les accroissements successifs que le dépôt des archives de Gand a reçus et qu'il continue à recevoir, font prévoir que dans un avenir prochain il y aura nécessité d'agrandir le local actuel.

Il résulte de rapports qui ont été adressées au Département de l'Intérieur que la crypte dont il s'agit pourrait être appropriée au placement des documents du dépôt.

Eu égard aux considérations qui précèdent, le Gouvernement a cru de son devoir de se mettre en rapport avec les hospices de Gand qui consentent à la cession, au prix de . . . . . fr. 40,000

D'après le devis dressé par M. Pauli, membre correspondant de la commission royale des monuments, les travaux de restauration et d'appropriation s'élèveront à . . . . . fr. 47,000

Le Gouvernement ne doute pas, que la Législature, tenant compte de l'opportunité de la mesure, donne son approbation au projet qui précède et qu'elle votera à cet effet le crédit sollicité.

(26)

(27)

ANNEXE A.

---

BUDGET RECTIFICATIF

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1879.

---

(28)

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS Demandés pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
	<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
	<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine ; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale. . .	283,525 »	»	
	<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauf- fage, menues dépenses ; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du</i> <i>Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie ; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions interna- tionales. . . . .	52,460 »	4,000 »	365,285 »
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour ; courriers extraor- dinaires. . . . .	4,300 »	»	
	<b>CHAPITRE II.</b>			
	<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	10,000 »	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	32,000 »	»	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	11,000 »	»	53,000 »
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>			
8	Jetons de présence des membres de la commis- sion centrale de statistique et indemnité du secrétaire ; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales ; vérification des registres de population ; frais de déplacement ; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statis- tique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales . . .	34,000 »	»	34,000 »
	A reporter . . . fr.	448,285 »	4,000 »	452,285 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	448,285 »	4,000 »	452,285 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	<b>FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.</b>			
9	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .	433,800 »	•	
10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers . . . . . 83,485 »			
	— de Brabant . . . . . 105,305 »			
	— de la Flandre occidentale 88,380 »			
	— de la Flandre orientale . 112,027 »			
	— du Hainaut . . . . . 103,042 »	785,458 »	3,500 »	
	— de Liège . . . . . 92,610 »			
	— de Limbourg . . . . . 62,910 »			
	— de Luxembourg . . . . . 58,770 »			
	— de Namur . . . . . 78,929 »			
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers . . . . . 21,000 »			
	— de Brabant . . . . . 21,000 »			
	— de la Flandre occidentale 21,000 »			
	— de la Flandre orientale. 21,000 »			
	— de Hainaut . . . . . 21,000 »	178,500 »	18,750 »	1,899,208 »
	— de Liège . . . . . 25,500 »			
	— de Limbourg . . . . . 15,500 »			
	— de Luxembourg . . . . . 15,500 »			
	— de Namur . . . . . 17,000 »			
	Ameublement de l'hôtel provincial de la Flandre occidentale. . . . .	»	35,000 »	
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires . . . . 196,800 »			
	Frais de bureau . . . . . 34,500 »	394,900 »	»	
	Traitements des employés . . . . . 163,600 »			
	A reporter. . . . fr.	2,240,943 »	61,250 »	2,351,493 »

## POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
	Report . . . fr.	2,240,943 °	61,250 °	2,351,493 °
13	Frais de route et de tournées . . . . .	35,000 °	°	
14	Révision des listes électorales; exécution des articles 31, 62, 68 et 103 du code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration . . . . .	5,000 °	°	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif) . . . . .	6,000 °	°	
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école . . . . .	3,300 °	°	
CHAPITRE V. MILICE.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens . . . . .	90,000 °	°	
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses . . . . .	30,000 °	°	120,000 °
CHAPITRE VI. GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers . . . . .	20,200 °	°	
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 22. . . . .	15,000 °	°	33,820 °
21	Personnel du magasin central . . . . .	3,820 °	°	
	A reporter . . . fr.	2,449,063 °	61,250 °	2,510,313 °

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . .fr.	2,449,063 »	61,250 »	2,510,313 »
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	<b>FÊTES NATIONALES.</b>			
22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination . . . . .	40,000 »	»	109,200 »
23	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exer- cices de tir à la cible dans les villes ou com- munes rurales; prix en argent, armes, épin- glettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diversés. . . . .	69,200 »	»	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	<b>DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.</b>			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . . .	15,000 »	»	15,000 »
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
	<b>LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.</b>			
25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été recon- nus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsidés à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 fr. en faveur des légionnaires; subsidés de 200 fr. aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . . . . .	»	200,000 »	233,200 »
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 <sup>o</sup> A desservir de nouvelles pensions ; 2 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs ; 3 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.			
26	Subside au fonds spécial des blessés de septem- bre et de leurs familles. . . . .	»	22,000 »	
	<b>DÉCORATION COMMÉMORATIVE.</b>			
27	Frais résultant de l'institution, par l'arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la Croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchisse- ment du pays, dans l'intervalle du 25 août 1830 au 4 février 1831. — Achat d'insignes, impres- sion et calligraphie de diplômes; frais de distri- bution et autres dépenses qui s'y rattachent.	»	11,200 »	
	A reporter. . . . .fr.	2,578,263 »	294,450 »	2,867,713 »

## POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS demandés pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires	
	Report . . . fr.	2,573,263 »	294,450 »	2,867,713 »
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	<b>AGRICULTURE.</b>			
28	Indemnités pour bestiaux abattus. . . . . (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paye- ment des indemnités.)	240,000 »	»	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouverne- ment, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses. . .	60,000 »	»	
30	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces . . . . .	85,000 »	»	
31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des com- missions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encourage- ments aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses. . . . .	181,700 »	»	947,125 »
32	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de dispo- nibilité . . . . .	99,500 »	»	
33	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . . . . .	84,400 »	»	
34	Personnel du service des défrichements en Cam- paine . . . . .	»	20,800 »	
35	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle éta- bli pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.	»	20,000 »	
36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .	97,925 »	»	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. . . . .	51,800 »	6,000 »	
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
	<b>VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.</b>			
38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agri- culture; indemnités aux commissaires voyers.	2,185,550 »	»	2,205,550 »
	A reporter. . . . fr.	5,659,138 »	341,250 »	6,020,388 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
	Report . . . fr.	5,659,138 »	341,250 »	6,020,388 »
39	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre I <sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1877 (premier crédit) . . . . .	»	20,000 »	
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
	<b>INDUSTRIE.</b>			
40	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce ; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil. . . . .	12,500 »	»	
41	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage . . . . .	280,900 »	30,000 »	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses ; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . . . .	16,450 »	»	
43	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . . . .	18,500 »	»	408,650 »
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil . . . . .	8,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
45	Traitement du personnel . . . . .	23,300 »	»	
46	Laboratoire du Musée ; publication du bulletin ; bibliothèque technique et artistique ; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . .	19,000 »	»	
	<b>CHAPITRE XIII.</b>			
	<b>POIDS ET MESURES.</b>			
47	Traitement des vérificateurs. . . . .	73,250 »	»	
48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .	33,000 »	»	114,250 »
49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures . . . . .	8,000 »	»	
	A reporter. . . . fr.	6,152,038 »	391,250 »	6,543,288 »

## POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes	Charges extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	6,152,038 »	391,250 »	6,543,288 »
	<b>CHAPITRE XIV.</b>			
	<b>LETTRES ET SCIENCES.</b>			
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Yankerckhove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens Etats généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyses de publications faites à l'étranger. . . . .	136,000 »	46,700 »	
51.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 <sup>e</sup> . . . . .	67,073 »	130,200 »	
52	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien . . . . .	5,150 »	»	926,923 »
53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. . . . .	42,800 »	»	
54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions . . . . .	26,000 »	»	
	A reporter. . . . fr.	6,423,961 »	608,150 »	7,470,211 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
	Report . . . fr.	6,423,961 »	608,150 »	7,470,211 »
55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général . . . . .	66,600 »	»	
56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions. . . . .	50,800 »	»	
57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections . . . . .	61,400 »	»	
58	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions . . . . .	15,650 »	47,000 »	
59	Jardin Botanique de l'Etat. Dépenses du personnel, de matériel et de culture . . . . .	88,400 »	»	
60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes . . . . .	58,100 »	»	
61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents . . . . .	4,700 »	3,500 »	
62	Archives de l'Etat dans les provinces; personnel. . . . .	50,250 »	»	
63	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. . . . .	14,200 »	8,000 »	
64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat . . . . .	»	3,500 »	
	CHAPITRE XV.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et			
	A reporter . . . fr.	6,840,061 »	630,150 »	7,470,211 »

## POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandes pour l'exercice 1879		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
	Report . . . . fr.	6,840,061 »	630,150 »	7,470,211 »
	acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement, pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses: quatrième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; deuxième annuité . . . . .	272,750 »	62,500 »	
66	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . . . .	20,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
67	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien . . . . .	72,485 »	10,000 »	
68	Académie et écoles de dessin, autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses . . . . .	270,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
69	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique . . . . .	127,010 »	»	
	A reporter . . . . fr.	7,502,306 »	702,650 »	7,470,211 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manents.	Charges extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	7,602,306 »	702,650 »	7,470,211 »
70	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .	58,443 »	»	
71	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .	29,200 »	»	
72	Subsides aux écoles de musique, autres que les conservatoires royaux ; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique ; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite ; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent ; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales ; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats ; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées ; dépenses diverses. — Frais d'un orgue de concert, destiné au Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides. . . . .	145 000 »	62,000 »	1,531,314 21
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture ; musée Wiertz.</i>			
73	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz ; personnel, surveillance . . . . .	35,773 »	»	
74	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz ; matériel et acquisitions ; frais d'impression des catalogues ; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus . . . . .	51,285 »	44,616 21	
75	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . . . .	17,500 »	»	
76	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions ; frais d'impression et de vente du catalogue ; collection sigillographique . . . . .	29,800 »	5,000 »	
	<i>Monuments publics.</i>			
77	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique ; subsides aux villes et aux provinces ; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	30,000 »	»	
	Report. . . . fr.	7,999,309 »	814,266 21	9,001,525 21

## POUR L'EXERCICE 1879.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . fr.	7,999,309 »	814,266 21	9,001,525 21
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
78	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique .	76,000 »	67,000 »	
79	Commission royale des monuments. -- Personnel. -- Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication . . . . .	31,450 »	»	
80	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission . . . . .	6,000 »	»	
81	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie . . . . .	7,500 »	»	
	CHAPITRE XVI. SERVICE DE SANTÉ.			
82	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour. dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais du cours des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. -- Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . . . .	137,000 »	»	168,195 »
83	Académie royale de médecine . . . . .	31,195 »	»	
	A reporter. . . . fr.	8,288,454 »	881,266 21	9,169,720 21

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879		TOTAL.
		Charges ordinaires et per- manents.	Charges extraordinaires et temporaires	
	Report. . . . fr.	8,288,454 .	881,266 21	9,169,720 21
	<b>CHAPITRE XVII</b> TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
84	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . . (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 84 à l'article 2. (Personnel.)	»	32,316 .	32,316 .
	<b>CHAPITRE XVIII.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
85	Dépenses imprévues non libellées au budget. .	5,900 .	»	5,900 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	8,294,354 .	913,582 21	9,207,936 21

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**pour l'exercice 1879.**



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre. . . . .
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . . . 279,525 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'adminis- tration générale. . . . . 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 50,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Inté- rieur</i> . . . . . 3,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . . . .
Total du chapitre I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . . . .
6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. . . . .
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .
Total du chapitre II. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaire et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
283,525 »	»	283,525 »	364,975 »	»	81,450 <sup>(a)</sup> »	(a) Cette somme a été trans- férée au budget du Ministère de l'Instruction Publique.
52,460 »	4,000 »	56,460 »	56,460 »	6,000 <sup>(c)</sup> »	6,000 <sup>(b)</sup> »	(b) La somme de 6,000 francs portée comme diminution a été transférée au budget du Minis- tère de l'Instruction Publique ; mais le crédit n'est pas réduit parce que la somme allouée pour le matériel de l'hôtel du Ministre est insuffisante. Déjà un crédit supplémentaire a été voté pendant la session légis- lative extraordinaire et c'est pour éviter cet inconvénient que l'augmentation est propo- sée (c).
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
361,285 »	4,000 »	365,285 »	446,735 »	6,000 »	87,450 »	
DIMINUTION . . . fr.				81,450 »		
10,000 »	»	10,000 »	16,000 »	»	6,000 <sup>(d)</sup> »	(d) 4,000 francs ont été trans- férée au budget du Ministère de l'Instruction Publique et 2,000 francs au moins ont été proposés pour 1879.
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
11,000 »	»	11,000 »	12,000 »	»	1,000 <sup>(e)</sup> »	(e) 2,000 francs ont été pro- posés en plus au projet de budget de 1879 ; mais d'autre part 3,000 francs ont été trans- férés au budget du Ministère de l'Instruction Publique.
53,000 »	»	53,000 »	60,000 »	»	7,000 »	
DIMINUTION . . . fr.				7,000 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire . . . . . fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. . . . . 12,000 »
	c.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. . . . . 17,000 »
		Total du chapitre III. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.</b>		
9	*	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux.
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
10	a.	Province d'Anvers . . . . . 83,485 »
	b.	— de Brabant . . . . . 105,305 »
	c.	— de la Flandre occidentale. . . . . 88,380 »
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 112,027 »
	e.	— de Hainaut . . . . . 103,042 »
	f.	— de Liège . . . . . 92,610 »
	g.	— de Limbourg . . . . . 62,910 »
	h.	— de Luxembourg . . . . . 58,770 »
	i.	— de Namur . . . . . 78,929 »
11	a.	Province d'Anvers. . . . . 21,000 »
	b.	— de Brabant. . . . . 21,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale. . . . . 21,000 »
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 21,000 »
	e.	— de Hainaut. . . . . 21,000 »
	f.	— de Liège. . . . . 25,500 »
	g.	— de Limbourg . . . . . 15,500 »
	h.	— de Luxembourg. . . . . 15,500 »
	i.	— de Namur . . . . . 17,000 »
		A reporter. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
433,800 »	»	433,800 »	433,800 »	»	»	
785,458 »	3,500 »	788,958 »	769,449 41	(a) 19,508 59	»	(a) La somme proposée est destinée à accorder, en 1879, les augmentations de traitement prescrites par les règlements. Elle comprend 2,000 fr. pour la nomination d'un archiviste au gouvernement provincial de Liège.
178,500 »	(b) 14,250 » (c) 4,500 » (d) 35,000 »	232,250 »	176,938 »	55,312 »	»	(b) Cette somme forme la dernière part du crédit demandé pour le renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel du gouverneur de la province de Liège. (c) La somme de 4,500 fr. est demandée par M. le gouverneur de la Flandre orientale, pour couvrir les frais d'ameublement des anciens locaux du cadastre, à approprier pour le service du gouvernement provincial. (d) La somme de 35,000 fr. est destinée à couvrir les frais d'ameublement de l'hôtel provincial de la Flandre occidentale.
1,397,758 »	57,250 »	1,455,008 »	1,380,187 41	74,820 59	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des développe- ments.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		Report. . . . . fr.
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
12	a.	Traitements des commissaires (4 de 1 <sup>re</sup> classe, à 7,500 francs; 11 de 2 <sup>e</sup> classe, à 5,800 francs, et 20 de 3 <sup>e</sup> classe, à 5,150 francs) . . . . . fr. 196,800 »
	b.	Frais de bureaux (1 <sup>re</sup> classe 2,400 francs; 2 <sup>e</sup> classe 900 francs et 3 <sup>e</sup> classe 750 francs). 34,500 »
	c.	Traitements des employés . . . . . 163,600 »
13	»	Frais de route et de tournées . . . . .
14	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 31, 62, 68 et 103 du Code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration . . . . .
15	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif) . . . . .
16	»	Frais d'écritures et d'impression relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement des maisons d'école . . . . .
		Total du chapitre IV. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>
		<b>MILICE.</b>
17	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens. . . . .
18	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873 — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses. . . . .
		Total du chapitre V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>
		<b>GARDE CIVIQUE.</b>
19	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers. . . . .
20	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signalement; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisition de théories, etc. . . . .
21	»	Personnel du magasin central. . . . .
		Total du chapitre VI. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
1,397,758 »	57,250 »	1,455,008 »	1,380,187 41	74,820 59	»	
394,900 »	»	394,900 »	386,100 »	(a) 8,800 »	»	(a) L'augmentation proposée est destinée à porter à 7,500 fr. le chiffre du traitement des commissaires d'arrondissement de 1 <sup>re</sup> classe et à 2,400 fr. l'indemnité affectée à leurs frais de bureau.
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	»	6,000 »	»	
3,300 »	»	3,300 »	»	3,300 »	»	
1,841,958 »	57,250 »	1,899,208 »	1,806,287 41	92,920 59	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				92,920 59		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,200 »	»	20,200 »	20,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
3,620 »	»	3,620 »	3,620 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 5,600 francs pourra être transférée de l'article 20 à l'article 23.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>FÊTES NATIONALES.</b>		
22	„	Frais de célébration des fêtes nationales ; frais d'illumination . . . . .
	a.	Tir national : prix en argent objets d'orfèvrerie, armes, etc. . . . . fr. 25,000 »
23	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. . . . . 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses . . . . . 24,200 »
Total du chapitre VII . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.</b>		
24	„	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité ; impression et calligraphie des diplômes ; frais de distribution, etc. . . . .
Total du chapitre VIII . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.</b>		
25	„	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer ; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864 ; subsides à leurs veuves ou orphelins ; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires ; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées . . . . .  La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 <sup>o</sup> à desservir de nouvelles pensions ; 2 <sup>o</sup> à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs ; 3 <sup>o</sup> à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.
26	„	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles . . . . .
<b>DÉCORATION COMMÉMORATIVE.</b>		
27	„	Frais résultant de l'institution, par l'arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1830 au 4 février 1831. — Achat d'insignes ; impression et calligraphie de diplômes ; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent . . . . .
Total du chapitre IX . . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
69,200 »	»	69,200 »	69,200 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»	»	
»	11,200 »	11,200 »	»	11,200 »	»	
»	233,200 »	233,200 »	222,000 »	11,200 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				11,200 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE X.</b>		
AGRICULTURE.		
28	»	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . .
29	»	Service vétérinaire ; police sanitaire ; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui sont dans le besoin ; bourses . . . . .
30	»	Amélioration des races d'animaux domestiques ; subsides aux provinces . . . . .
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture . . . . . fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . . . . . 10,200 »
31	c.	Subsides pour concours et expositions ; encouragements aux comités et aux comices agricoles . . . . . 146,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles ; frais résultant de la collation des décorations agricoles ; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture ; frais des études relatives à la législation rurale ; dépenses diverses . . . . . 7,200 »
32	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État ; traitements de disponibilité.
33	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole ; frais des commissions de surveillance et des jurys ; bourses ; frais des conférences agricoles et horticoles . . . . .
34	»	Personnel du service des défrichements en Campine . . . . .
35	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847 ; pépinières d'arbres forestiers . . . . .
36	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État ; frais de la commission de surveillance ; traitements de disponibilité . . . . .
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État ; bourses . . . . . fr. 51,800 »
37	b.	Jury vétérinaire . . . . . 6,000 »
Total du chapitre X . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XI.</b>		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale . . . . . fr. 2,000,000 »
38	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture ; indemnités aux commissaires voyers . . . . . 35,550 »
39	»	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre I <sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1877 . . . . .
Total du chapitre XI. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaire et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
240,000 »	»	(a) 240,000 »	240,000 »	»	»	<p>(a) Ces crédits ne sont pas limitatifs et ils peuvent, suivant les circonstances, être insuffisants. Comme on ne peut prévoir dès à présent le montant de la dépense réelle, le Gouvernement se réserve de demander ultérieurement les suppléments de crédits nécessaires, comme il l'a fait les années précédentes ; il examine du reste la question de savoir dans quelle mesure il pourra être satisfait à la demande de la section centrale insérée dans son rapport sur le projet de budget de 1878.</p> <p>Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.</p> <p>(b) Aux termes de l'arrêté organique du 25 mars 1872, un professeur et un répétiteur de l'institut agricole ont droit en 1879, l'un à la moyenne et l'autre au maximum du traitement normal déterminé. Une somme de 1,000 francs est demandée à cet effet.</p> <p>(c) Voir la note explicative n° 3.</p>
60,000 »	»	(a) 60,000 »	60,000 »	»	»	
85,000 »	»	85,000 »	85,000 »	»	»	
181,700 »	»	181,700 »	181,700 »	»	»	
99,500 »	»	99,500 »	98,500 »	(b) 1,000 »	»	
84,400 »	»	84,400 »	84,400 »	»	»	
»	20,800 »	20,800 »	20,800 »	»	»	
»	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	
97,925 »	»	97,925 »	96,525 »	1,400 »	»	
51,800 »	6,000 »	57,800 »	49,700 »	(c) 8,100 »	»	
900,325 »	46,800 »	947,125 »	936,625 »	10,500 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				10,500 »		
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,185,550 »	»	»	
»	20,000 »	20,000 »	»	(d) 20,000 »	»	(d) Voir la note explicative n° 4.
2,185,550 »	20,000 »	2,205,550 »	2,185,550 »	20,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				20,000 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XII.</b>		
<b>INDUSTRIE.</b>		
40	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. . . . . fr. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil . . . . . 8,000 »
41	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles . . . . . 260,900 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage . . . . . 50,000 »
42	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses . . . . . fr. 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . . . . 1,200 »
43	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . . . . »
44	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> . . . . . 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> . . . . . 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
45	»	Traitement du personnel . . . . . »
	a.	Laboratoire du Musée. . . . . fr. 7,000 »
46	b.	Publication du <i>Bulletin</i> . . . . . 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique . . . . . 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses. . . . . 4,000 »
Total du chapitre XII . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
<b>POIDS ET MESURES.</b>		
47	»	Traitements des vérificateurs. . . . . »
48	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs. . . . . »
49	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. . . . . »
Total du chapitre XIII. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
12,500 »	»	12,500 »	12,500 »	»	»	
280,900 »	30,000 »	310,900 »	270,900 »	(a) 40,000 »	»	(a) Voir la note explicative n° 5.
16,450 »	»	16,450 »	24,450 »	»	(b) 8,000 »	(b) La somme de 8,000 francs, voitée en 1878 pour couvrir les frais des prix du concours ouvert entre les sociétés de secours mutuels, disparaît en 1879.
18,500 »	»	18,500 »	18,500 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
23,300 »	»	23,300 »	22,300 »	(c) 1,000 »	»	(c) Voir la note explicative n° 6.
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
378,650 »	30,000 »	408,650 »	375,650 »	41,000 »	8,000 »	
AUGMENTATION . . . fr.				33,000 »		
73,250 »	»	73,250 »	73,250 »	»	»	
33,000 »	»	33,000 »	33,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
114,250 »	»	114,250 »	114,250 »	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIV.</b>		
<b>LETTRES ET SCIENCES.</b>		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale . . . . . fr. 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés . . . . . 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques . . . . . 12,000 »
03	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851 . . . . . 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses . . . . . 39,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . . . 35,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers. . . . . 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux. . . . . 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale . . . . . 13,200 »
	j.	Bulletin bibliographique; traduction et analyses de publications faites à l'étranger . . . . . 25,000 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. . . . . 67,073 »
51	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays . . . . . 15,000 »
	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. . . . . 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale . . . . . 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. . . . . 8,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 <sup>e</sup> . d). 76,000 »
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique . . . . . 5,200 »
52	»	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine, frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien . . . . .
53	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. . . . .
54	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. . . . .
55	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général . . . . .
56	»	— matériel et acquisitions. . . . .
57	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections . . . . .
		A reporter. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
136,000 »	(a) 46,700 »	182,700 »	144,500 »	38,200 »	»	(a) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les lettres g, h, i et j.
67,073 »	(b) 130,200 »	197,273 »	190,873 »	(c) 1,200 » 5,200 »	» »	(b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les lettres b, c, d, e, f et g. (c) Une somme de 1,200 fr. est sollicitée en vue de l'augmentation du traitement du secrétaire-adjoint de l'Académie et une somme de 5,200 fr. pour la location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique et pour la nomination d'un agent à la section stratigraphique.
5,150 »	»	5,150 »	5,150 »	»	»	(d) Cette somme représente la seconde annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Elle a été arrêtée au chiffre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1878, sera présenté à la fin de l'exercice.
42,800 »	»	42,800 »	42,000 »	(e) 800 »	»	(e) Cette somme est transférée de l'article 54 à l'article 55.
26,900 »	»	26,900 »	27,700 »	»	800 »	(f) Cette somme est demandée pour augmenter les traitements du personnel de la bibliothèque royale.
66,600 »	»	66,600 »	59,000 »	(f) 7,600 »	»	(g) Jetons de présence aux membres du conseil d'administration de la bibliothèque royale.
50,800 »	»	50,800 »	50,000 »	(g) 800 »	»	
61,400 »	»	61,400 »	59,500 »	(h) 1,900 »	»	(h) Cette somme est demandée pour régulariser les traitements du personnel, en exécution des prescriptions du nouveau règlement organique.
456,723 »	176,900 »	633,623 »	578,723 »	55,700 »	800 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		Report . . . . . fr.
58	"	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions . . . . .
59	"	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel et de culture (b). . . . .
60	"	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes . . . . .
61	"	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.
62	"	Archives de l'État dans les provinces; personnel. . . . .
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.
63		8,200 "
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. . . . .
		8,000 "
	c.	Inspection des archives communales. . . . .
		6,000 "
64	"	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .
		Total du chapitre XIV . . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XV.</b>
		BEAUX-ARTS.
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux communes, aux provinces, aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. . fr.
		100,000 "
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés . . . . .
		100,000 "
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique . . . . .
		20,000 "
65	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. . . . .
		15,000 "
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc. . . . .
		15,000 "
	f.	Subsides et encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . . . .
		9,000 "
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . . . . .
		13,750 "
	h.	Quatrième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers.
		50,000 "
	i.	Exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles (deuxième annuité) . . . . .
		12,500 "
		A reporter . . . . .

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
456,723 »	176,900 »	633,623 »	578,723 »	55,700 »	800 »	
15,650 »	47,000 »	62,650 »	42,650 »	20,000 » <sup>(a)</sup>	»	
88,400 »	»	88,400 »	77,500 »	10,900 » <sup>(b)</sup>	»	
58,100 »	»	58,100 »	57,100 »	1,000 » <sup>(c)</sup>	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
50,250 »	»	50,250 »	48,350 »	1,900 » <sup>(d)</sup>	»	
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	25,000 » <sup>(e)</sup>	
688,023 »	238,900 »	926,923 »	863,213 »	89,500 »	25,800 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				63,700 »		
272,750 »	62,500 »	335,250 »	333,500 »	1,750 » <sup>(f)</sup>	»	
272,750 »	62,500 »	335,250 »	333,500 »	1,750 »	»	

(a) Cette somme a été allouée par la loi du 4 juin 1878, en vue de la publication des Annales du musée d'histoire naturelle. Elle est reproduite au budget de 1879.

(b) La ville de Bruxelles s'est engagée à verser annuellement au Trésor public la somme de 12,000 francs pour l'entretien du jardin. Voir la note explicative n° 8.

(c) Cette somme est destinée à régulariser les traitements du personnel de l'établissement, en conformité du règlement.

(d) Id.

(e) Ce crédit a été transféré à l'article 30.

Le libellé du littéra f de l'article 65 est modifié par égard pour la légitime susceptibilité des artistes, qui peuvent se sentir blessés de la forme que ce libellé obligeait de donner aux libéralités du Gouvernement.

(f) Dans l'organisation actuelle des grands concours pour le prix de Rome, les concurrents qui ont des ressources personnelles peuvent seuls faire tous les frais de modèles nécessaires à leurs travaux. C'est pour pouvoir placer à cet égard tous les concurrents sur la même ligne que l'augmentation de 1,750 fr. est demandée.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report . . . . fr.
66	»	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
67	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien. . . . .
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. . . . . fr. 220,000 »
68	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études. . . . . 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats . . . . . 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses . . . . . 20,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
69	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique . . . . .
70	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .
71	»	Conservatoire royal de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses . . . . . 103,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique. . . . . 13,000 »
	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés . . . . . 14,000 »
72	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats . . . . . 8,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses. . . . . 6,000 »
	f.	Frais d'un orgue de concert, destiné au Conservatoire royal de musique de Bruxelles. . . . . (f) 60,000 »
	g.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides. . . . . 3,000 »
		A reporter. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS ajoutés pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
272,750 »	62,500 »	335,250 »	333,500 »	1,750 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
72,485 »	10,000 »	82,485 »	76,485 »	<sup>(a)</sup> 6,000 »	»	<sup>(a)</sup> Cette somme est destinée à compenser la perte que doit faire subir à l'Académie, la suppression du droit d'entrée au musée. La ville d'Anvers accorde la même somme, de manière à couvrir la différence de recettes, évaluée annuellement à 12,000 francs.
270,000 »	»	270,000 »	245,000 »	<sup>(b)</sup> 25,000 »	»	<sup>(b)</sup> Ce crédit est destiné à augmenter, avec le concours des communes intéressées, les traitements des professeurs des écoles de dessin et à couvrir d'autres dépenses relatives à l'enseignement artistique, notamment celles d'une école des arts décoratifs dont l'organisation est projetée.
127,010 »	»	127,010 »	127,010 »	»	»	
58,443 »	»	58,443 »	57,143 »	<sup>(c)</sup> 1,300 »	»	<sup>(c)</sup> Cette somme est destinée à parfaire le traitement de deux professeurs adjoints, et à porter au taux minimum le traitement d'un professeur adjoint nommé professeur titulaire.
29,200 »	»	29,200 »	»	<sup>(d)</sup> 29,200 »	»	<sup>(d)</sup> Cette somme se compose : 1° d'un transfert de 26,000 fr., opéré du littéra a de l'art. 72; 2° d'une somme de 2,000 francs destinée à accorder des bourses et à couvrir d'autres dépenses nécessitées par la remise de l'institution à l'Etat, et 3° d'un crédit de 1,200 francs pour l'institution d'une bourse spéciale pour le cours de chant, à l'instar de ce qui existe aux conservatoires de Bruxelles et de Liège (Voir la note explicative n° 9).
145,000 »	62,000 »	207,000 »	157,000 »	76,000 »	26,000 »	<sup>(e)</sup> Voir la note explicative n° 10. <sup>(f)</sup> Voir la note explicative n° 11.
994,888 »	134,500 »	1,129,388 »	1,016,138 »	139,250 »	26,000 »	



## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes	Charges extraordinaire et temporaires	Total.		Augmentation	Diminution.	
994,888 »	134,500 »	1,129,388 »	1,016,038 »	139,250 »	26,000 »	
35,775 »	»	35,775 »	35,775 »	»	»	
51,285 »	44,616 21	95,901 21	85,285 »	<sup>(a)</sup> 10,616 21	»	(a) Reliquat de l'année 1876 transféré au budget de 1879
17,500 »	»	17,500 »	16,400 »	<sup>(b)</sup> 1,100 »	»	(b) La nomination d'un nouvel agent est indispensable pour assurer la surveillance de la salle où sont exposées les collections cédées par M De-meestre de Rivestein
29,800 »	5,000 »	34 800 »	30,300 »	<sup>(c)</sup> 4,500 »	»	(c) Cette somme est destinée à acquitter, en 1879, le prix de location des succursales où sont placées les collections Deville et autres, et en vue duquel les Chambres ont voté un crédit nouveau en 1878
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
76 000 »	67,000 »	143,000 »	106,000 »	<sup>(d)</sup> 37,000 »	»	(d) Voir les Notes explicatives n° 12 et 13
31,450 »	»	31 450 »	31,450 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
»	»	»	40,000 »	»	40,000 »	(e) Le crédit vote pour l'exposition de 1878 disparaît au budget de 1879
1,280 198 »	251,116 21	1 531,314 21	1 404,848 »	192,466 21	66,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				126,466 21		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des développe- ments.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XVI.</b>		
<b>SERVICE DE SANTÉ.</b>		
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation ; personnel . . . . . 9,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection . . . . . 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales . . . . . 68,000 »
82	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes ; subsides en cas d'épidémies ; encouragements à la vaccine ; Institut vaccinal de l'Etat ; subsides aux sages femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir ; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes ; frais des conférences pour les élèves droguistes ; récompenses pour services rendus pendant les épidémies ; publications relatives aux sciences médicales ; subsides, souscriptions et achats de livres ; impressions et dépenses diverses . . . . . 43,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique ; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . . . . 12,000 »
83	»	Académie royale de médecine . . . . .
Total du chapitre XVI. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XVII.</b>		
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>		
84	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .
Total du chapitre XVII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XVIII.</b>		
85	»	Dépenses imprévues non libellées au budget . . . . .
Total du chapitre XVIII. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
137,000 »	»	137,000 »	127,000 »	10,000 »	»	<i>N. B.</i> Le libellé a été modi- fié en suite des observations de la Cour des comptes.
31,195 »	»	31,195 »	30,095 »	(a) 1,100 »	»	
168,195 »	»	168,195 »	157,095 »	11,100 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.				11,100 »		
»	32,316 »	32,316 »	41,232 »	»	(b) 8,916 »	Une somme de 8.000 francs pourra être transférée de l'ar- ticle 84 à l'article 2 ( <i>Personnel</i> ).
»	32,316 »	32,316 »	41,232 »	»	»	
DIMINUTION . . . fr.				8,916 »		(b) Cette somme a été trans- férée au budget du Ministère de l'Instruction Publique.
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

NUMÉRO des articles.	PAGES des développe- ments.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>Récapitulation.</b>		
I.	42	Administration centrale . . . . .
II.	42	Pensions et secours . . . . .
III.	44	Statistique générale . . . . .
IV.	44	Frais de l'administration dans les provinces. . . . .
V.	46	Milice . . . . .
VI.	46	Garde civique. . . . .
VII.	48	Fêtes nationales . . . . .
VIII.	48	Décoration civique et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	48	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .
X.	50	Agriculture . . . . .
XI.	50	Voirie vicinale et hygiène publique . . . . .
XII.	52	Industrie. . . . .
XIII.	52	Poids et mesures . . . . .
		Instruction publique. — Enseignement supérieur
		— — — — — moyen } <i>pour mémoire</i> . . . . .
		— — — — — primaire } . . . . .
XIV.	54	Lettres et sciences . . . . .
XV.	56	Beaux-arts. . . . .
XVI.	62	Service de santé . . . . .
XVII.	62	Traitements de disponibilité . . . . .
XVIII.	62	Dépenses imprévues. . . . .
		<b>Totaux. . . . . fr.</b>

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1879.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
Charges ordinaires et per- manentes	Charges extraordinaire et temporaires.	Total.		Augmentation.	Diminution.	
361,285 »	4,000 »	365,285 »	446,735 »	»	81,450 »	
53,000 »	»	53,000 »	60,000 »	»	7,000 »	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
1,841,958 »	57,250 »	1,899,208 »	1,806,287 41	92,920 59	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	233,200 »	233,200 »	222,000 »	11,200 »	»	
900,325 »	46,800 »	947,125 »	936,625 »	10,500 »	»	
2,185,550 »	20,000 »	2,205,550 »	2,185,550 »	20,000 »	»	
378,650 »	30,000 »	408,650 »	375,650 »	33,000 »	»	
114,250 »	»	114,250 »	144,250 »	»	»	
»	»	»	1,227,710 »	»	1,227,710 »	
»	»	»	1,795,411 »	»	1,795,411 »	
»	»	»	8,270,266 37	11,360 »	8,281,626 37	
688,023 »	238,900 »	926,923 »	863,223 »	63,700 »	»	
1,280,198 »	251,116 21	1,531,314 21	1,404,848 »	126,466 21	»	
167,095 »	»	167,095 »	157,095 »	10,000 »	»	
»	32,316 »	32,316 »	41,232 »	»	8,916 »	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
8,294,854 »	913,582 21	9,207,936 21	20,229,802 78	380,246 80	11,402,113 37	
DIMINUTION. . . . fr				11,021,866 57		

## ANNEXE B.

*État nominatif des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère*

N° D'ORDRE.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Marquebreuck . . . .	Charles . . . . .	24 juin 1817 . . . .	Huissier à l'administration provinciale du Hainaut.
2	Gérard . . . . .	Joseph-Désiré . . . .	17 janvier 1804 . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe à l'administration provinciale de la Flandre orientale.
3	Desgains . . . . .	Jean-Joseph . . . . .	5 octobre 1805 . . .	Greffier de la province du Brabant.
4	Rolans . . . . .	Charles-Frédéric . . . .	18 avril 1805 . . . .	Bibliothécaire au Conservatoire royal de musique de Liège.
5	Le Roy . . . . .	Antoine-Joseph . . . .	12 septembre 1812 . .	Chef de bureau à l'administration provinciale du Brabant.
6	De Xhenemont . . . .	Charles-Joseph-Eugène.	19 février 1802 . . .	Chef de division à l'administration provinciale de Liège.
7	Fraters . . . . .	Jean-Marie-Ange . . . .	12 juillet 1809 . . . .	Commissaire de l'arrondissement de Termonde.
8	Henrard . . . . .	Charles-Joseph . . . . .	20 décembre 1833 . .	Commis de 2 <sup>e</sup> classe à l'administration provinciale de Namur.
9	Van Berchem . . . . .	Henri-Jean-Antoine . . .	5 mai 1801 . . . . .	Membre de la députation permanente du conseil provincial d'Anvers.
10	Pollet . . . . .	Jean-Baptiste-Joseph . .	26 avril 1804 . . . .	Commis de 2 <sup>e</sup> classe à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1877.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT MOYEN.	MONTANT des pensions ALLOUÉES.	MOTIFS pour lesquels les pensions ONT ÉTÉ ALLOUÉES.	DATE des arrêtés accordant LES PENSIONS.	Observations.
15. 4	1,066	251	Infirmités . . . . .	6 mars 1877.	
52. .	2,566	1,710	Age avancé . . . . .	15 mars 1877.	
46. 4	6,800	4,533	— . . . . .	16 mai 1877.	
39. 9	2,163	1,360	— . . . . .	23 juin 1877.	
43. 7	3,280	2,186	— . . . . .	18 juillet 1877.	
29. 4	4,733	2,135	Infirmités . . . . .	16 août 1877.	
42. 9	5,150	3,387	Age avancé . . . . .	17 octobre 1877.	
21.10	2,083	699	Infirmités . . . . .	10 novembre 1877.	
15. .	3,801	877	— . . . . .	12 décembre 1877.	
36.10	2,096	1,187	Age avancé . . . . .	29 décembre 1877.	
		18,325			

Il y avait à servir, au 1<sup>er</sup> janvier 1877, 430 pensions montant à . . . . . fr. 190,591

40 pensions ont été accordées pendant l'année 1877 ; elles s'élèvent à . . . . . fr. 18,325

40 pensions se sont éteintes pendant la même année ; elles s'élèvent à . . . . . 12,620

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de . . . . . 5,705

De manière qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1878, il y avait à servir 430 pensions s'élevant à . . . . . fr. 196,096